



USAGE CONDITIONNEL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil municipal, à sa session ordinaire du 14 août 2023, étudiera les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande d'usage conditionnel pour la propriété de M. Lucien Labrie et Pierrette Caron, située au 181, rue Principale, à Fortierville (lot 6 180 431 du cadastre du Québec, matricule # 1750-37-3633, zone M-02).

La demande concerne des activités industrielles légères (travaux d'ébénisterie) sur la propriété résidentielle (art.#40 du règlement sur les usages conditionnels # 2013-09-090).

L'assemblée du conseil se tiendra à la salle municipale, au 198A, rue de la Fabrique à Fortierville à 19h30.

Donné à Fortierville, ce 10^e jour du mois de juillet 2023.

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Jacques, greffière-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le babillard du bureau municipal et le site internet de la municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de juillet 2023.

Directrice générale et greffière-trésorière